

Groupe Scolaire la Perverie
63 rue de la Perverie
CS 42203
44322 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02/40/14/53/70

AVIS ET RAPPELS POUR LA RENTREE
--

Monsieur CORDA : Chef d'établissement

Madame RIBEIRO : Directrice adjointe du collège et responsable des niveaux 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}

Madame LEDEVIN : Directrice adjointe du lycée et responsable des niveaux 1^{ère} / Terminale

Monsieur HERROU : Responsable des niveaux 3^{ème}/2^{nde}

Madame LOUBERT : Responsable des classes préparatoires

Madame LEBRETON : Responsable de la vie scolaire lycée

Monsieur MOLINA : Responsable de la vie scolaire collège

La rentrée est fixée les **LUNDI 4 et MARDI 5 SEPTEMBRE 2023** selon l'horaire ci-dessous :

Dates rentrée	Classes	Horaires rentrée	Début des cours
Lundi 4 septembre	6 ^{ème}	9H15/12H15 13H40/16H40 Intégration*	Mardi 5 septembre: 9H15/12H15 suite de l'accueil Pas de cours l'après-midi du mardi 5 Début des cours Mercredi 6 septembre
Lundi 4 septembre	ULIS	ULIS 6 ^{ème} : 9H15/15H55 ULIS 5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème} : 11H15/15H55	Début des cours Mardi 5 septembre
Lundi 4 septembre	2 ^{de}	13H30/15H30	Mardi 5 septembre Intégration 9H/11H30 ** Pas de cours l'après-midi du mardi 5 Début des cours Mercredi 6 septembre
Mardi 5 septembre	5 ^{ème}	8H15/11H15 Pas de cours l'après-midi	Début des cours Mercredi 6 septembre
Mardi 5 septembre	4 ^{ème}	9H15/11H15 Pas de cours l'après-midi	Début des cours Mercredi 6 septembre
Mardi 5 septembre	3 ^{ème}	10H15/12H15 Pas de cours l'après-midi	Début des cours Mercredi 6 septembre

Mardi 5 septembre	1ère	13H30/16H	Début des cours Mercredi 6 septembre
Mardi 5 septembre	Term.	14H/16H	Début des cours Mercredi 6 septembre

*Intégration 6è : les élèves devront venir en tenue de sport et prévoir une casquette, une petite bouteille d'eau avec une étiquette au nom de l'élève, un goûter et de la crème solaire. Le self sera ouvert pour les demi-pensionnaires.

**Intégration 2nde : mardi 5 septembre matin avec des jeux sportifs. Prévoir une tenue de sport et une bouteille d'eau. De plus amples informations seront données le jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée, les élèves se présenteront avec leur sac de cours, leur agenda, leur trousse et un sac pour apporter tous les livres à couvrir.

HORAIRES ETABLISSEMENT

Ouverture de l'établissement : 7h45 -12h30 / 13h - 18h (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
7h45 -17h30 le mercredi

Amplitude des cours : 8h15 – 18h30, selon le niveau et l'emploi du temps.

INTERNAT

Les internes pourront s'installer :

- le lundi 4 septembre de 8H à 13H30 (6^{ème}, 2de et CPGE)
- le mardi 5 septembre de 8H à 13H30 (pour les autres niveaux)

Ils devront signaler à leur arrivée s'ils déjeunent à la Perverie le jour de leur arrivée.

LIVRES (de la 4è à la Terminale)

Les livres seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Les élèves devront se munir d'un chèque de caution de 100 Euros (libellé à l'ordre de ASLP) pour recevoir leurs livres. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou de non restitution. Nous attirons votre attention sur le fait que les livres doivent être impérativement couverts dans la semaine de la rentrée. Il n'y a pas de chèque de caution pour les classes de 6è et 5è.

CALCULATRICE CLASSE DE 2nde

Les élèves de seconde doivent se procurer une calculatrice graphique et programmable.

Pour l'utilisation de Python (programmation), nous recommandons l'utilisation de la calculatrice française NUMWORKS (une offre groupée sera proposée aux élèves en septembre).

Pour tout autre modèle de calculatrice, merci d'attendre la rentrée scolaire pour en discuter avec votre professeur de maths.

(Il n'y a pas de liste de fournitures imposée pour les élèves du lycée)

ELEVES DE TERMINALE- document à donner au professeur principal à la rentrée

Pour l'inscription administrative au baccalauréat, vous devez apporter :

- la photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté(JDC)
- ou l'attestation de recensement ou une attestation individuelle d'exemption.

PHOTOS

Les photos individuelles auront lieu le lundi 4 septembre 2023 et le mardi 5 septembre 2023.

RENCONTRES PARENTS – PROFESSEURS

6è	Jeudi 7 septembre 2023 à 18h
5è	Mardi 12 septembre 2023 à 18h
4è	Jeudi 14 septembre 2023 à 18h
3è	Lundi 18 septembre 2023 à 18h
ULIS	Mardi 19 septembre 2023 à 18h

2nde	Lundi 11 septembre 2023 à 18h
1ère	Jeudi 21 septembre 2023 à 18h
Term	Mardi 19 septembre 2023 à 18h

ASSURANCE SCOLAIRE SAINT-CHRISTOPHE

Pour prendre connaissance des garanties d'assurance scolaire, se connecter sur l'adresse : www.saint-christophe-assurances.fr rubrique Informations pratiques.

HORAIRES D'ETE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

L'établissement est fermé du 17 juillet au 23 août 2023 inclus.

En dehors de ces dates, la permanence du bureau d'accueil est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

A noter sur vos agendas : **MESSE DE RENTREE**

Jeudi 14 septembre : messe de rentrée à 9h à l'église Saint Félix pour les élèves, la communauté éducative et les parents.

|

Année scolaire 2023/2024

COLLEGE & LYCEE LA PERVERIE-SACRE CŒUR

La pastorale de La Perverie- Sacré Cœur, s'inscrit dans la pédagogie inspirée par la fondatrice des écoles du Sacré-Cœur, Madeleine-Sophie Barat :

*« Que chaque personne s'éveille à la vérité, à l'amour, à la liberté.
Qu'elle découvre le sens de sa vie et se donne aux autres.
Qu'elle apporte sa part créative dans la transformation du monde. Qu'elle puisse
rencontrer l'amour de Jésus.
Qu'elle s'engage dans une foi active. »*

Constitution des religieuses du Sacré-Cœur, § 11 »

La Pastorale, en lien avec l'équipe éducative, s'inscrit dans une dynamique qui vise à faire grandir les jeunes dans toute leur dimension humaine et spirituelle.

Ce temps de pastorale, inclus dans les emplois du temps du collège et du lycée, permet à chaque élève une réflexion, une initiation chrétienne ou un approfondissement de la Foi.

Les élèves ont la possibilité de préparer, s'ils le désirent, la Profession de foi, et les sacrements de baptême et de confirmation.

Monsieur Corda

Directeur de la Perverie-Sacré – Cœur

Chers parents,

Vous connaissez notre attachement à l'activité de lecture, c'est pourquoi il nous a paru important de vous proposer cette liste dans laquelle votre enfant lira au choix trois livres avant la rentrée prochaine.

Certain de votre compréhension, veuillez croire, chers parents, à mon entier dévouement.

Christophe CORDA,
Chef d'Établissement

Lectures complémentaires au programme de 3^{ème}	D'autres propositions de lectures...
<p style="text-align: center;">Romans – théâtre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Delphine de Vigan. <i>No et Moi</i> • Amélie Nothomb . <i>Stupeurs et tremblements</i> • Georges Orwell. <i>1984</i> • Georges Orwell. <i>La ferme des animaux</i> • René Barjavel. <i>La Nuit des temps</i> • A. Huxley. <i>Le meilleur des mondes</i> (roman d'anticipation) • Markus Zusak. <i>La voleuse de livres</i> • Laurent Gaudé . <i>Cris</i> • Laurent Gaudé. <i>Le soleil des Scorta</i> • Michel Quint. <i>Effroyables jardins</i> • Todd Strasser. <i>La vague</i> • Paule Du Bouchet. <i>Chante Luna</i> • Franck Pavloff. <i>Matin brun</i> • Valérie Zenatti. <i>Une bouteille à la mer</i> • Marc Dugain. <i>La chambre des officiers</i> • John Boyne. <i>Le garçon au pyjama rayé</i> • Jean-Claude Grumberg. <i>L'atelier (théâtre)</i> • Romain Gary. <i>La Promesse de l'aube</i> 	<p style="text-align: center;">Romans</p> <ul style="list-style-type: none"> • M.HigginsClarck. <i>La nuit du renard</i> • Agatha Christie. <i>Le crime de l'Orient Express</i> • Ken Follett . <i>Les piliers de la terre</i> • Laurent Gaudé. <i>Eldorado</i> • Jean-Michel Guenassia. <i>Le club des incorrigibles optimistes</i> • Didier Van Cauwelaert. <i>Un aller simple</i> • Gaël Faye. <i>Petit Pays</i> • Antoine Bello. <i>Ada</i> • Mathias Malzieu. <i>Un vampire en pyjama</i> • Maryam Madjidi. <i>Marx et la poupée</i> • Shilpi Somaya Gowda. <i>Un fils en or</i> • Annie Barrows / Mary Ann Shaffer. <i>Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates</i> • Jo Witek. <i>Mauvaise connexion</i> • Karen M.Mc Manus. <i>Qui ment ?</i> • Philippe Claudel. <i>La petite fille de Monsieur Linh</i> • Amélie Nothomb . <i>Acide sulfurique</i>
<p style="text-align: center;">Bandes dessinées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Art Spiegelman. <i>Maus</i> • Marjane Satrapi. <i>Persepolis</i> • Ari Folman / David Polnky. <i>Valse avec Bachir</i> • Enki Bilal. <i>Bug</i> • Stanislas Gros. <i>Le dernier jour d'un condamné (Victor Hugo)</i> • Oliv' / Jean-Louis Mennetrier. <i>Le Cid (Pierre Corneille)</i> • Jean-Marie Michaud/ Claude Carré. <i>Notre Dame de Paris (Victor Hugo)</i> 	

Nous invitons fortement les élèves à lire des livres ou BD en langues vivantes (niveaux A2 et B1) afin d'améliorer leur compréhension et les inciter à développer le goût de la lecture en langues étrangères.

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

CASIERS INDIVIDUELS

Pour faciliter l'organisation de la rentrée, si vous **souhaitez bénéficier de la location d'un casier**, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le talon-réponse ci-dessous au plus tard le 24 août 2023. Cette location vous sera facturée automatiquement (15 €).
Il faudra vous munir d'un cadenas d'une épaisseur de 40mm.



Talon réponse à retourner à l'accueil
au plus tard le 24 août 2023

Madame, Monsieur

Parents de Niveau (2023/2024)

souhaitent louer un casier pour l'année 2023/2024 au prix de 15 € (ce montant sera porté sur la facture annuelle).

Date :

Signature :

ASSOCIATION SPORTIVE

JUILLET 2023

L'A.S. est une activité facultative. Elle est le prolongement de l'EPS et permet aux élèves de pratiquer, d'approfondir et découvrir une ou plusieurs disciplines de leur choix. Elle offre la possibilité de participer aux compétitions UGSEL.

Les jours et horaires vous seront précisés début septembre.

Activités proposées	Professeur	Niveau minimum exigé	Classe	Lieu des cours
MULTI-ACTIVITES (sports collectifs, sports de raquettes, escalade, athlétisme)	Mme Chauveau	Tous niveaux	6 ^e à 5 ^e	Perverie Salle Omnisports
NATATION	Mme Hadjiat-Delva	Savoir nager 50 m	5 ^e à Term.	Piscine du Petit Port
BADMINTON	Mme Chauveau	Tous niveaux	6 ^e à Term.	Perverie Salle Omnisports
PLONGEE SOUS-MARINE	M. Lambert	Test subaquatique	6 ^e à Term.	Piscine Léo Lagrange
ATHLETISME	M. Auneau	Tous niveaux	6 ^e à Term	Perverie
ESCALADE	M. Auneau M.Pavageau	Tous niveaux	5 ^e à Term	Perverie
HIP-HOP	M. Pavageau	Tous niveaux	6 ^e à Term Mixte	Perverie Salle de Gym

LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023

Après les cours (Salle de Sport à la Perverie)

Pièces à fournir :

1) La cotisation en fonction de l'activité choisie à l'ordre de : **ASSOCIATION SPORTIVE LA VAILLANTE.**
(chèque et fiche d'inscription séparés pour chaque activité).

2) une photo d'identité.

3) **CERTIFICAT MEDICAL** :

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour obtenir ou renouveler une licence d'une fédération sportive scolaire (sauf pour la plongée).

Lors de l'inscription de votre enfant à l'AS au mois de septembre, vous devrez compléter un questionnaire de santé en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence lui permettant de pratiquer l'activité **y compris en compétition.**

Pour la plongée, un certificat médical est demandé **tous les ans**. L'activité doit être spécifiée sur le certificat médical délivré par un médecin du sport ou un médecin de la Fédération Française d'études et sports sous-marins.

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas complet.

N.B. A certaines périodes, les élèves d'AS n'ont pas cours le mercredi en raison de championnats

ACTIVITES	COTISATIONS PAR ENFANT		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
MULTI-ACTIVITES – BADMINTON – HIP-HOP – ATHLETISME - ESCALADE	58€	45€	40€
NATATION + 6 € Bonnet de Bain de l'établissement	73€	60€	55€
PLONGEE 12 séances (Septembre-Décembre) (Janvier-Mai)	73€	60€	55€

Pour les élèves qui désirent participer à une deuxième activité, le tarif sera de 30€.

DEBUT DES COURS D'A.S. A PARTIR DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023.



APEL SECONDAIRE de la PERVERIE

Adhésion 2023-2024

La **cotisation à l'APEL** est composée d'une cotisation familiale unique (18,75 €), à régler **une seule fois** à l'établissement où est scolarisé votre enfant le plus jeune, et d'une cotisation locale à régler à chaque association de parents d'élèves à laquelle vous adhérez (6,25 € pour l'Apel Secondaire La Perverie).

1^{er} Cas : Votre plus jeune enfant est scolarisé au Secondaire à La Perverie et vous souhaitez adhérer à l'Apel Secondaire La Perverie.

Ne retournez pas ce coupon. Un montant de **25 €** figurera sur la facture annuelle adressée par La Perverie, dans le décompte rattaché à cet enfant.

2^{ème} Cas : Vous adhérez DEJA à l'APEL, pour votre plus jeune enfant scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique ou au Primaire à La Perverie, et vous souhaitez adhérer AUSSI à l'Apel Secondaire La Perverie.

Cochez ici et retournez ce document à la Comptabilité de l'Etablissement après l'avoir rempli et signé, au plus tard le 22 septembre 2023. Un montant de **6,25€** figurera sur la facture annuelle adressée par La Perverie, dans le décompte rattaché à votre plus jeune enfant scolarisé au Secondaire.

3^{ème} Cas : Vous ne souhaitez PAS adhérer à l'Apel Secondaire La Perverie.

Cochez ici et retournez ce document à la Comptabilité de l'Etablissement après l'avoir rempli et signé, au plus tard le 22 septembre 2023. Aucune cotisation ne vous sera facturée.

La Présidente de l'Apel Secondaire
Hortense ROUSSEAU

Le Chef d'établissement
Christophe CORDA

Mme / M. _____

Nom(s) et Prénom(s) du/des enfant(s) scolarisé(s) au Secondaire _____

Classe(s) _____

Adresse _____

ATTENTION : Pour les **cas 2 et 3**, n'oubliez pas de cocher et de retourner ce document dûment complété au plus tard le 22 septembre 2023. **Au-delà de cette date, vous serez considérés comme ayant adhéré à l'Apel et vous n'aurez plus la possibilité de demander à être remboursés.**

Date _____

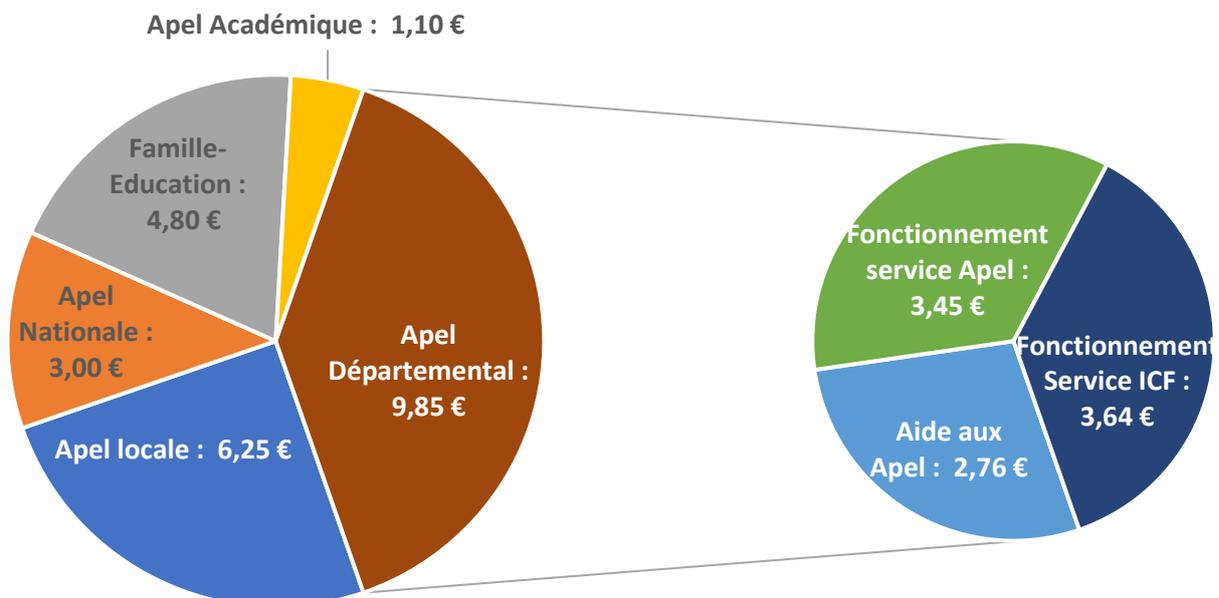
Signature _____

A quoi sert votre contribution à l'Apel ?

Principales actions menées par l'Apel Secondaire de La Perverie en 2022/2023

- Organisation, formation et accompagnement de 80 **parents correspondants**
- Organisation d'**Initiations aux entretiens** pour 68 élèves de Première et de Terminale avec la participation de 72 parents d'élèves-jurys
- Organisation d'une matinée « **C'est quoi ton parcours ?** » pour les élèves de Seconde avec la participation de 40 « professionnels » parents d'élèves
- Co-organisation de la deuxième édition des « **Oraux des Secondes** » avec la participation de 192 élèves et de 36 parents d'élèves-jurys
- Co-organisation de la **formation aux premiers secours (PCS1)** de 30 lycéens
- **Financement d'actions** pour les 6èmes (Rallye Lecture), les 5èmes (Semaine Handicap), les 4èmes (Pass'Amour), les 3èmes (t-shirts de fin de cycle), etc.
- Participation de membres Apel aux différentes instances de l'établissement (Conseil d'établissement, Commission Restauration, etc.)

Répartition du montant de la cotisation



Les membres des conseils d'administration des Apel locale, départementale, académique et nationale sont tous des parents bénévoles.



L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

Garanties	Prestations
Invalidité permanente : • inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 % • comprise entre 66 % et 85 % • supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : • appareil d'orthodontie • dentaires (par dent) • auditifs, orthopédiques • traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.asp@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Aux parents des élèves

Année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Établissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Établissement de votre enfant. Un Psychologue du service de Psychologie de l'Enseignement Catholique interviendra pour ces permanences.

L'objectif de ces entretiens est de proposer aux élèves qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels. Cette démarche peut être à l'initiative de l'élève, et/ou conseillé par un adulte (enseignants, parents,...). Il s'agit d'un soutien psychologique. Cet espace n'a pas vocation à remplacer un suivi extérieur.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avvertir par écrit le Chef d'Établissement à réception de cette information.

Le calendrier des permanences pourra vous être communiqué par l'établissement. Les élèves souhaitant rencontrer le psychologue doivent se rapprocher de l'infirmerie pour demander un RDV. La permanence se déroule sur temps scolaire.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

M. Christophe CORDA
Chef d'établissement

Mme Sara-Anna ARDEOIS
Responsable du Service de Psychologie

Information sur le traitement des données personnelles concernant les élèves et leurs responsables légaux

Les données qui vous sont demandées dans certains de nos documents sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Groupe Scolaire la Perverie – 63 rue de la Perverie – CS 42203 – 44322 NANTES CEDEX 3 – adm.secondaire@perverie.com.

Le responsable des traitements est Monsieur CORDA Christophe, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, ...) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Vos coordonnées sont transmises à la société chargée de l'édition du year book.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à adm.secondaire@perverie.com ou un courrier à Monsieur CORDA, chef d'établissement. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à [Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex](#) pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.